

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2023
COMMUNE DE BRANCOURT-EN-LAONNOIS

La réunion a débuté le 23 juin 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame ROUYER Marie-Laure.

Membres présents :

Madame BOISSOLLE SANDRINE - Conseillère Municipale
Madame BRANDON CATHERINE - Conseillère Municipale
Madame COLETO Audrey - Conseillère Municipale
Monsieur COUSIN NICOLAS - Adjoint
Madame DELPECH NADEGE - Adjointe
Madame MOISSON DJAMILA - Conseillère Municipale
Monsieur REMY JEAN-JACQUES - Adjoint
Madame ROUYER MARIE-LAURE - Maire
Monsieur SUMIEN JEAN-MARC - Conseiller Municipal

Membres absents représentés :

Monsieur ALLUITTE DAVID - Conseiller Municipal Pouvoir donné à Mme BRANDON CATHERINE -
Conseillère Municipale
Monsieur CAGNIET Fabien - Conseiller Municipal Pouvoir donné à Mme COLETO Audrey -
Conseillère Municipale
Madame CAUCHOIS CELINE - Conseillère Municipale Pouvoir donné à M REMY JEAN-JACQUES -
Adjoint
Monsieur SLIPECKI THIERRY - Conseiller Municipal Pouvoir donné à Mme ROUYER MARIE-LAURE -
Maire

Membres absents :

Monsieur GILLES WILFRIED - Conseiller Municipal
Madame LAVAIRE CHARLINE - Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Madame COLETO Audrey

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2023
- D14_2023 - Demandes de subvention : association des anciens combattants, association Les Fauvettes (section speed ball)
- D15_2023 - Encaissement de chèques (remboursements Orange)
- D16_2023 - Modification du tableau des effectifs pour création de postes et suppression d'un poste
- D17_2023 - Régime indemnitaire : modification des barèmes
- D18_2023 - Tarification des repas à la restauration scolaire
- Compte-rendu de réunion en Sous-Préfecture au sujet de l'eau potable
- Questions diverses

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2023
--

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

D14_2023 - Demandes de subvention : association des anciens combattants, association Les Fauvettes (section speed ball)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des demandes de subvention déposées par l'association des Anciens Combattants et l'association des Fauvettes Aniziennes (section Speed Ball).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2023 d'un montant de :

- 150 euros pour l'Association des Anciens Combattants,
- 200 euros pour l'Association des Fauvettes Aniziennes, section Speed-Ball. Cette subvention permettra à 2 jeunes Brancourtois, Champions de France 2023, d'effectuer des stages de perfectionnement.

13 voix pour

D15_2023 - Encaissement de chèques (remboursements Orange)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'encaisser deux chèques de la société Orange, d'un montant de 44.27 € pour l'un et de 101.05 € pour l'autre, en remboursement d'un trop perçu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'encaissement de ces chèques pour un montant total de 145.32 €.

13 voix pour

D16_2023 - Modification du tableau des effectifs pour création de postes et suppression d'un poste

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite au départ de l'actuelle secrétaire de mairie et à son remplacement, il y a lieu de supprimer un poste de rédacteur et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2023.

Madame le Maire propose également la stagiairisation de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe et d'un agent technique au 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er août 2023.

13 voix pour

D17_2023 - Régime indemnitaire : modification des barèmes

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revaloriser les montants annuels maximum et les conditions d'attribution du Régime Indemnitaire de Fonction, de Sujétion, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP), suite à la modification du tableau des effectifs.

Madame le Maire propose d'abroger la délibération du 7 octobre 2022 et d'instaurer ainsi le nouveau RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'abroger la délibération n°19 du 7 octobre 2022,
- d'instaurer les nouveaux montants du RIFSEEP
- de prévoir le maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

13 voix pour

D18_2023 - Tarification des repas à la restauration scolaire

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que la tarification des repas à la restauration scolaire de la Commune est actuellement de 4,50 € par enfant et rappelle que ce prix inclut en plus du coût du repas, le coût de l'eau et du pain distribués aux enfants, de l'électricité et le salaire des employés de service et d'animation (Communauté de Communes) du midi.

Suite aux diverses augmentations, notamment le prix d'achat du repas auprès du fournisseur, Madame le Maire propose de débattre sur la tarification des repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la tarification des repas à la restauration scolaire de la manière suivante :

- tarif du repas adulte : 4,00 €
- tarif du repas enfants : 4,80 €.

11 voix pour

2 abstentions

- Compte-rendu de réunion en Sous-Préfecture au sujet de l'eau potable par Jean-Jacques REMY

M. REMY informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue en sous-préfecture de Soissons le 7 juin 2023.

Les syndicats des eaux vont disparaître au 1^{er} janvier 2026. La communauté de communes Picardie des Châteaux devrait reprendre la compétence de l'eau potable, les syndicats seront amenés à disparaître sauf s'ils sont situés sur deux communautés de communes différentes ou agglomération.

Le Syndicat de Pinon/Brancourt a la possibilité d'intégrer un syndicat plus grand, le SIPENS, qui permettrait de résoudre le problème du fluor, une étude de faisabilité est menée par Altéreo.

Une prochaine réunion en préfecture aura lieu le 3 juillet 2023.

Questions diverses

La commune de Brancourt-en-Laonnois peut bénéficier du FACIL (subvention CCPC)

Le reste à réaliser pour l'année 2023 s'élève à 14 286.00 euros.

En 2025, le cumul de cette subvention s'élèvera au total à 21 537.00 euros.

Cette somme pourra être utilisée pour des travaux d'investissement.

Compte rendu du dernier conseil d'école

Le dernier Conseil d'école s'est tenu le 1^{er} juin dernier.

Quelques points abordés lors de cette réunion :

- le cycle piscine : les enfants se rendront deux fois par semaine à la piscine durant ce cycle,
- la coopérative scolaire : le compte de fin d'année est positif,
- la rentrée scolaire 2023/2024 :

A Brancourt-en-Laonnois :

- Petite et Moyenne section de maternelle : 25 élèves avec Madame GAGNON
- CE2-CM1 : 16 élèves avec Mme BOURDIN
- CM1-CM2 : 18 élèves avec Mme DANGUILLAUME

A Prémontré :

- Grande Section Maternelle -CE1 : 16 élèves avec Mme BOULET
- CP-CE1 : 18 élèves avec Mme DEFRESNE

-les travaux :

- Installation de porte-manteaux
- Réfection des toilettes en primaire et des toilettes extérieurs à la maternelle
- Cour des primaires : Installation de racks à vélos dans la cour.

Organisation de la fête communale

La fête foraine a eu lieu le week-end des 25, 26 et 27 août.

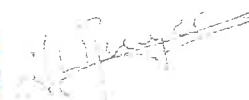
Au programme de cette édition : retraite aux flambeaux avec fanfare (avec des bâtons lumineux, esquisse de flambeaux), spectacle dans la salle des fêtes, le traditionnel concours de pétanque et la distribution de tickets aux enfants de la Commune.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.

Madame COLETO Audrey
Secrétaire de séance

Madame ROUYER Marie-Laure,
Maire




Marie-Laure ROUYER